



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Septembre 2023

Compte-Rendu

Présents	6	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, ANTOINE Sarah, FORTIER Sébastien, Mathilde THIERY
Pouvoir(s)	5	AHYI-SENA Emmanuelle a donné pouvoir à Gilles VANDERMARLIERE BALENO Alexandra a donné pouvoir à Mathilde THIERY BERLIER Gilles a donné pouvoir à FORTIER Sébastien BONTRON Thibault a donné pouvoir à ANTOINE Sarah GADAT Sophie a donné pouvoir à CLAUS Yves
Absent(s)	0	/

1- Convention Territoriale Globale entre la CCVV et la CAF

Monsieur le Maire rappelle que les Caisses d'Allocations Familiales sont nées d'une volonté d'apporter une aide à toutes les familles dans leur diversité. Quatre missions emblématiques sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle, et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ainsi, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, à savoir les communes et leur regroupement. Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les politiques familiales et sociales, la CAF de Haute Savoie et la Communauté de Communes de la Vallée Verte souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention territoriale globale ainsi que tous les Documents administratifs, contrats, conventions et mandats qui interviendront.

2- Prime exceptionnelle pour mobilisation sur deux week-ends (Tour de France et passage pour les amateurs)

Suite à l'organisation du tour de France en juillet dernier, l'agent technique a réalisé un travail conséquent sur deux week-ends. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de régulariser la prime octroyée de 200 € sur la paie de juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE L'octroi d'une prime de 200 €.

3- Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires

Conformément aux dispositions de l'article 1407 du code général des impôts les communes situées dans le périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants peuvent majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. La délibération sera applicable dès l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

REFUSE de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au titre des logements meublés.

4- Subvention

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer la subvention suivante :

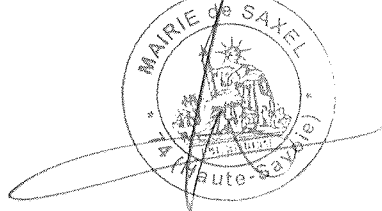
ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
LE SOU DES ECOLES PUBLIQUES ECOLE PRIMAIRE DE BOEGE	20 € x 25	500 €

Fin de séance : 20h40

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint

La Secrétaire de Séance

Gilles VANDERMARLIERE



Sarah ANTOINE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'SA', written over the printed name Sarah ANTOINE.